

1980 | 2010

le CAUE du Loiret a trente ans

CAUE en campagne | s



CAUE du Loiret www.caue45.fr

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Loiret

Considérer l'architecture et sa mise en scène dans notre espace de vie public comme un corollaire au développement territorial, est une prise de conscience relativement récente.

Lors de la création en 1980, du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Loiret, les décideurs publics, dans leur ensemble, n'étaient pas encore sensibilisés aux problèmes de l'environnement et de la place de l'architecture dans leurs politiques d'aménagement.

À cette époque, nombre de collectivités rurales, ne possédant par leur propre service d'urbanisme, se montraient impuissantes face à la prolifération de lotissements, mangeurs d'espace, et d'aménagements mettant parfois en péril leurs richesses patrimoniales.

Face à cette problématique, où l'impuissance relevait non pas d'un manque de conscience mais d'une carence en conseils, le conseil général du Loiret, poussé par la volonté soutenue d'acteurs de la société civile, décidait de créer le CAUE.

Il lui confiait les missions suivantes : informer, former, sensibiliser et conseiller les habitants du Loiret sur les questions architecturales et urbanistiques.

Trente années se sont écoulées depuis cette date, trois décennies qui permettent, aujourd'hui, au CAUE de bénéficier d'une expérience et d'une notoriété faisant de lui un acteur clé du conseil et de l'information en matière d'aménagement urbain et rural.

À l'heure du Grenelle de l'Environnement, le CAUE voit sa mission réévaluée et prendre une importance considérable, ce qui, sous l'autorité et les compétences de sa directrice, Isabelle Thauvel, et de toute l'équipe du CAUE, laisse présager de belles pages à écrire dans le devenir architectural de notre département.

À l'occasion de ce trentième anniversaire, je tiens à remercier le président du conseil général, Eric Doligé, ainsi que mes collègues qui renouvellent, chaque jour, leur confiance et leur soutien au fonctionnement de ce remarquable outil.

J'espère que la lecture de cette brochure vous permettra d'apprécier les missions du CAUE à travers ses nombreuses réalisations, illustrées de témoignages d'élus locaux du Loiret.

Bon anniversaire et, comme il est d'usage dans ces circonstances, bon vent au CAUE !

Marc Andrieu, président du CAUE, vice-président du conseil général du Loiret

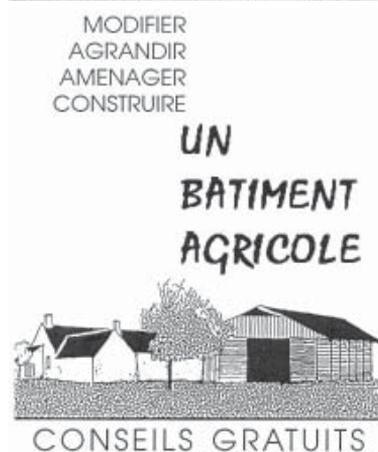
Extrait de la loi sur l'Architecture de 1977

« L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public... En conséquence... des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement sont institués... »

Le CAUE du Loiret a été créé le 18 mars 1980, à l'initiative du conseil général et des services de l'État. Dans des conditions matérielles difficiles, grâce à la détermination et à la conviction partagée de professionnels locaux, de représentants des services de l'État, le CAUE a pu débuter son activité à la fin de l'année 1980.

Pierre Frérot, président du CAUE de 1985 à 2004, Albert-Guy Feuillastre, directeur de 1980 à 1997 ; Isabelle Thauvel, directrice depuis 1998, photo 1999 | Exposition « Les petites communes rurales du Loiret (moins de 500 habitants) », 1986 - 1990 | Fiche-conseil « Bâtiment agricole », 1996 | Outil pédagogique « La maison rurale dans le Loiret », 1996 | Formation « Parcours bois » avec le CNDB, 2000, visite commentée de la maison d'Alain Vaconsin

Une pensée toute particulière pour Alain Vaconsin, disparu le 6 février 2010... Architecte libéral, il avait été trésorier et vice-président du CAUE du Loiret pendant près de 20 ans, sans ménager son temps ni son énergie...



Le conseil CAUE : une démarche de développement durable... qui dure depuis trente ans. En 1980, tout était à inventer.

Le conseil aux collectivités, de l'architecture à l'urbanisme...

Du conseil et de la sensibilisation à la formation : trente ans de conseils professionnels en milieu rural.

Dès les années quatre-vingts, le contexte de la demande s'est modifié avec l'arrivée des premières lois de décentralisation. Beaucoup de communes rurales ont reconnu alors dans le CAUE un partenaire professionnel et disponible pour les conseiller dans de nouveaux domaines : le développement et l'aménagement du territoire communal. Fort de sa capacité à conseiller les élus sur leurs projets de bâtiments communaux, le CAUE a dû s'adapter à la diversification des demandes. D'un groupe d'architectes libéraux « en campagnes », le CAUE s'est constitué en une équipe pluridisciplinaire professionnelle, investie dans tous les champs où les professionnels libéraux étaient absents : programmation de construction publique, programmation urbaine, espaces publics, paysage... pour s'en retirer dès que des équipes libérales étaient prêtes à répondre aux

demandes des collectivités.

Cet exercice a fait évoluer constamment le positionnement du CAUE, s'attachant à analyser les enjeux de la commande avec le maître d'ouvrage, et à l'assister dans sa formulation d'objectifs qualitatifs.

Pour étayer ses propos, le CAUE a été constamment à la recherche de démarches et de réalisations exemplaires, de confrontations de points de vue, et s'est ainsi investi dans des actions d'information, puis de formation réunissant les intervenants du processus d'évolution du cadre de vie : maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, conseillers et décideurs.

Afin d'être plus efficace, il a recherché des partenariats de terrain pour aboutir à des actions exemplaires sur son territoire.

En 2010, le propos du CAUE est facilité avec l'émergence d'une culture partagée sur les objectifs du développement durable. Les préoccupations des décideurs se sont élargies aux économies d'énergie, à l'économie du foncier, à la préservation de la biodiversité, à la prise en compte du changement climatique...

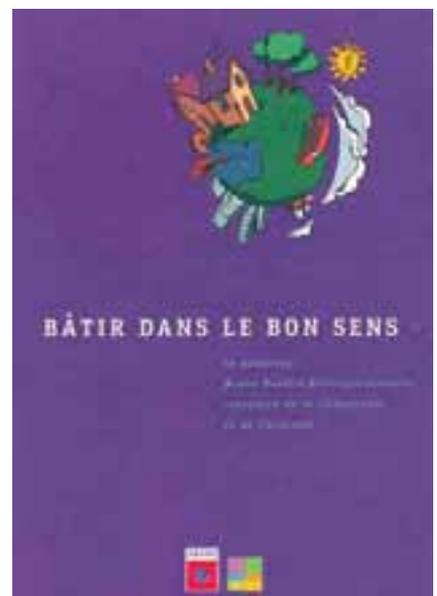
Le conseil CAUE est ainsi durablement conforté dans sa globalité d'approche, de ménagement, de capitalisation et de valorisation des ressources locales, afin de préserver et créer un cadre de vie de qualité pour les générations actuelles et futures.

Le conseil aux particuliers Ayant pour mission d'assister les particuliers s'investissant eux-mêmes dans leur projet de construction, l'activité du CAUE s'est rapidement concentrée sur le conseil en amont des projets. Une modification de la loi de 1977, intervenue en 1981, dispensant les CAUE d'un avis obligatoire sur les permis de construire, lui a permis de s'affranchir définitivement de tout jugement ou sanction.

Ainsi une relation de confiance a pu s'établir entre les architectes-conseillers du CAUE et le public, privilégiant la réflexion globale sur un projet et son site, s'appuyant sur des supports de sensibilisation qui faisaient alors référence au contexte local : au patrimoine, au site, au climat et au paysage, et incitaient ainsi à une approche bioclimatique de l'architecture.



6



Affiche réalisée pour les mairies « conseil aux particuliers », 2003 | Plaquette « Bâtir dans le bon sens », en partenariat avec l'ADEME, 2002 | Exposition « Forages et Paysages en Beauce », 2001 | Conseil aux particuliers au CAUE, Véronique Guisseau, architecte-conseiller, 2009 | Rencontres Paysages Mission Val de Loire, « Dessine-moi Chécy », animation pour les jeunes, David Gobaut, paysagiste-conseiller, 2010 | Visite commentée de l'église Saint-Germain, Sully-sur-Loire, 2009

En 1980, les professionnels du cadre de vie : architectes, urbanistes, paysagistes, étaient peu présents dans le monde rural

Pendant trente ans, le CAUE a facilité la connaissance réciproque d'acteurs du monde rural et de professionnels peu préparés à intervenir dans ce contexte. Le CAUE a constitué un réservoir de professionnels présents sur le terrain depuis trente ans, et c'est pour ces raisons qu'il choisit en 2010 le thème de la ruralité comme thème central.

Sujets aujourd'hui d'actualité, les questions rurales sont pourtant souvent abordées d'un point de vue urbain, essentiellement parce que ceux qui en parlent sont des urbains. Ainsi, l'espace rural a été souvent considéré comme un vide en attente d'occupation...

À l'ère du développement durable, la recherche d'économie de déplacements, d'énergie et de foncier semble vouer le monde rural à un avenir incertain...

En effet, l'obligation fondée de densification paraît antinomique avec une valorisation du monde rural.

Que seront les campagnes au XXI^e siècle ? Comment et pourquoi y vivra-t-on ? Comment évolueront les paysages, témoins de nombreuses convoitises sur l'espace rural, de confrontations entre agricultures, dilution urbaine, loisirs et réserves de « nature » ?

Comment se définira la ruralité : en densité, en éloignement kilométrique ou en temps de parcours vers des centres urbains, vers des équipements et lesquels ?

Sans apporter de recettes, de réponses infaillibles, il nous a semblé opportun de faire le point sur ces questions en apportant des témoignages, des regards différents, en rapportant des démarches exemplaires et en suggérant

des pistes de réflexions et d'innovations.

Nous avons recensé les équipements innovants en milieu rural, prenant en compte le réemploi de bâtiments communaux, les usages multiples, les problèmes d'accessibilité, la mobilité, les expériences d'habitats alternatives au pavillonnaire banalisant, et interviewé les administrateurs du CAUE afin de recueillir leurs points de vue.





Philippe Vacher, maire de Seichebrières, président du Pays Forêt d'Orléans Val de Loire, vice-président du CAUE, représentant l'association des maires du Loiret au conseil d'administration du CAUE

Pourquoi et comment vivre à la campagne aujourd'hui ?

Les communes rurales sont-elles toujours attractives ? Sur quels atouts ? Une petite commune comme Seichebrières (commune de la forêt d'Orléans, 130 habitants) accueille toujours de nouveaux habitants. Pourtant, le coût du foncier a considérablement augmenté, les terrains constructibles se font plus rares. Si leur superficie moyenne a diminué ces dernières années, pour des raisons évidentes d'entretien et aussi une recherche d'économie du foncier, le coût n'est plus la première motivation pour venir habiter ici.

Les demandes ont évolué, le cadre de vie est certainement le premier atout : calme, proximité de la forêt. S'il faut se déplacer en voiture pour l'essentiel des activités, les lieux de loisirs sont sur place pour les amateurs de nature, de balades à pied et en vélo. Cependant, les modes de vie dans le milieu rural sont différents. Il y a une adaptation nécessaire pour les nouveaux arrivants avec ceux qui vivent et travaillent déjà sur place, notamment avec les agriculteurs.

Le monde rural est-il sous influence périurbaine en ce qui concerne les demandes en équipements, les commerces... ?

Les communes rurales doivent apporter des services mais il ne faut pas y importer des modèles urbains, la place et la proximité de la nature doivent rester essentielles.

Les besoins du monde rural sont tout d'abord la création d'emplois ne dépendant pas de relocalisation d'entreprises.

Les nouveaux arrivants sont jeunes d'où la nécessité d'équipements d'accueil pour la petite enfance. Ces besoins sont à prendre en compte au niveau intercommunal.

Beaucoup de questions se posent sur l'avenir : que feront les familles dans quinze ans ? Se déplaceront-elles vers les lycées ? Seichebrières n'est desservie que pour le transport scolaire primaire et le collège, il faudrait adapter rapidement l'offre en transports scolaires à l'évolution de la population. De même, les équipements doivent suivre cette évolution, il faut envisager la pluriactivité sur certains équipements, leur recyclage ou leur mobilité. En ce qui concerne le commerce, les nouveaux arrivants favorisent l'implantation de petits commerces, et de plus en plus ils se tournent vers la consommation de produits locaux, les circuits courts et la vente directe, apportant ainsi un soutien aux filières locales.

L'avenir des petites communes (moins de 500 habitants) est incertain : le personnel communal est réduit et doit être polyvalent... Il faut mutualiser là encore au niveau des communautés de communes.

Bertrand Hauchecorne, maire de Mareau-aux-Prés,
président de la communauté de communes du Val d'Ardoux,
membre du conseil d'administration du CAUE

Rural et périurbain, état des lieux au XXI^e siècle

Quels sont, selon vous, les nouveaux besoins en équipements dans le monde rural ?

Dans le domaine des équipements sportifs et culturels, les communes ont énormément investi depuis une trentaine d'années. La nécessaire rénovation de ces infrastructures doit être accompagnée d'une réflexion sur l'adaptation de ces structures aux besoins d'aujourd'hui et prendre en compte les économies d'énergie ainsi que la réduction des frais de fonctionnement.

10 | Le parc de logement est-il adapté aux besoins ?

La grande majorité des habitations sont des maisons individuelles en général occupées par leur propriétaire et sa famille. Dans les zones périurbaines, le manque de logements locatifs est criant et les accédants à la propriété sont souvent découragés par les prix élevés. Aussi, devons-nous développer d'une part des logements sociaux mais aussi des habitations pour primo accédants et découper des terrains de taille modeste pour réduire le coût à l'achat et ne pas empiéter de trop sur les zones agricoles si importantes pour nos communes.

Rencontrez-vous des difficultés à mettre en place cette politique ?

Nous nous heurtons à deux difficultés : d'une part, le logement social est difficile à faire admettre dans nos communes. Pour beaucoup, il est synonyme des problèmes rencontrés dans les banlieues difficiles.

Il faut faire preuve d'une grande pédagogie pour expliquer qu'il est utile pour loger un jeune couple qui débute, une personne divorcée qui se retrouve avec un revenu réduit, un pompier volontaire ou un employé municipal. Par ailleurs les propriétaires de terrains se sentent lésés lorsqu'on leur explique que nous allons traiter la constructibilité dans un cadre d'aménagement concerté, créant des voiries et des réseaux pour mettre en cohérence le nouveau quartier avec l'existant. Ils préféreraient que l'on construise comme autrefois le long des axes, sans aucune contrainte.

Comment les intercommunalités peuvent-elles faire émerger de nouvelles propositions : mutualisation des usages, économie du foncier et des investissements en bâtiments ? Il y a certainement beaucoup à faire. Une réflexion intercommunale sur les nouveaux équipements, qu'ils soient sportifs ou culturels, est indispensable. Il est impensable, compte tenu des coûts d'investissement et de fonctionnement, de ne pas réfléchir à la complémentarité des équipements. Dans le domaine du logement, les intercommunalités, que ce soient des pays ou des communautés de communes, peuvent porter des opérations programmées de l'amélioration de l'habitat (OPAH), permettant ainsi la mise sur le marché de nouveaux logements locatifs tout en assurant la restauration de l'habitat ancien.

Patrice Debaque, architecte DESA,
représentant le conseil régional de l'ordre des architectes
au conseil d'administration du CAUE

Innovation et monde rural

Le monde rural : un espace pour l'innovation ? Ou l'innovation une chance pour le monde rural ? Faudra-t-il inciter l'innovation, imaginer de nouvelles formes rurales pour les années 2010 ?

La doxa, dans l'actualité du développement durable, prône la lutte contre l'étalement urbain et plaide pour la densité urbaine. Sous ce regard-ci, la ruralité semble devoir s'éteindre au profit de l'urbanité. Mais est-ce d'une telle évidence, et dans ce devoir de choix de modes d'habiter (pour ne pas dire, cette injonction, issue du constat de l'état de la planète) moins impactant sur l'environnement, le monde rural n'offre-t-il pas cet espace ?

Cela ne peut se réaliser par duplication ou installation des modes de vie et des équipements que propose la ville. Il s'agit bien ici d'innover sur les modes d'habiter, de proposer une alternative raisonnée à l'urbain. Innover et révéler le « déjà là ».

Le « déjà là » est fait d'aménité, de convivialité, de démocratie participative, de la proximité de l'agriculture, de paysages, de natures, d'échelles éprouvées par le « vivre ensemble ». La nécessaire innovation est faite de services, de mobilité, de réseaux, de possibilités d'un travail, de lutte contre la désertification, d'abandon de l'agencement spatial au profit de la création d'un réel écosystème.

Par nos modes de mobilité, de la voiture à internet, la mesure du temps et de l'espace a changé. L'espace se contracte, le temps se raccourcit. Le trajet s'affaisse pour ne laisser place qu'au départ et à l'arrivée.

Le présent s'installe dans une perpétuité, issue de la permanence d'un immédiat.

Ici et maintenant les hypothèses d'urbanisation ne sont plus envisagées, ni éprouvées. Le lotissement s'accroche d'un lien circulé à un morceau de territoire que l'histoire a bien voulu porter jusqu'à nos présents. Le monde rural doit proposer plus que l'opportunité d'un foncier à bas coût.

L'organisation de l'espace rural doit s'appuyer sur la mise en réseau matériel et immatériel d'équipements et de services durables et structurants, dont le réglage des présences sur le territoire s'effectue au regard de la temporalité de son usage, au proche d'un quotidien, à l'éloignement d'un exceptionnel. Cette mise en réseau ne peut faire l'économie de la réflexion du ou des modes de mobilité. Une intercommunalité des usages et non des territoires.

La remise en place des circuits courts est devenue une priorité tant d'un point de vue environnemental que d'un point de vue économique, le coût de l'énergie utile aux déplacements ne pouvant que connaître une forte croissance dans les années à venir. L'espace rural, dans une élection de site de l'habiter, est, dans ce contexte, opportun. Il reste à (r)établir les flux, à revisiter dans l'actualité de notre moment, les modèles utopistes du XIX^e siècle telle la cité-jardin de Robert Owen, déchargée de son idéologie politique mais animée de notre conscience de la nécessité (et l'urgence) d'une écologie urbaine.

L'innovation se place dans l'intervalle, dans l'entre-deux des constituants bâtis de l'espace rural. Ce même intervalle sera l'espace nécessaire à l'absorption des impacts environnementaux de la présence humaine : qualité de l'eau, qualité de l'air, absorption de l'ensemble des rejets, fourniture des ressources alimentaires et énergétiques...

Urbanisme durable et projets d'aménagement

La planification locale fait son chemin. Depuis la loi d'orientation foncière de 1967, les documents d'urbanisme se sont largement développés. Aujourd'hui, 264 des 334 communes du Loiret en sont dotées. Sur ce nombre, on comptabilise 77 plans locaux d'urbanisme (PLU), 117 plans d'occupation des sols (POS) valant PLU et 70 cartes communales. Ainsi, 85 % de la superficie totale du département est couverte et plus de 97 % des habitants sont concernés par ces dispositifs qui ont pour vocation d'organiser les territoires et de canaliser l'urbanisation.

12 |



Plaquette « Orientations d'aménagement » produit par l'atelier urbanisme Fédération nationale des CAUE, 2008, téléchargeable sur www.caue45.fr

Dans un premier temps, la planification répondit à une logique fonctionnelle basée sur un zonage du territoire. Face au développement anarchique de l'urbanisation, une approche sectorisée et des décisions centralisées devaient assurer un « développement harmonieux, rationnel et humain ». On ne put que constater la forte consommation foncière qui accompagna l'expansion en tache d'huile des agglomérations. Mené sans concertation, l'aménagement du territoire spécialisait les espaces selon des destinations monofonctionnelles (habitat, activités, loisirs...) tout en opposant construction et protection du patrimoine architectural et environnemental. Depuis 2000, l'instauration de la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU) a initié une autre logique.

Selon l'article L. 121-7 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain « les communes ou établissements publics compétents peuvent avoir recours aux conseils du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement lors de l'élaboration, de la révision ou de la modification de leurs documents d'urbanisme. »

Basés sur la notion de projet, les documents d'urbanisme s'inscrivent dans une approche globale. Ils étudient les enjeux et proposent les traductions spatiales des politiques sociales, économiques, environnementales et culturelles. Ils imposent une organisation réfléchie et responsable des espaces naturels, ruraux et urbains, dans le respect de l'intérêt général et la recherche des équilibres territoriaux. Soumis à une concertation généralisée, ils incitent à construire une ville multifonctionnelle dans laquelle se mêlent lieux de travail, de vie et de détente, selon un souci permanent de prise en compte de l'environnement.

Les projets d'aménagement et de développement durable (PADD) ainsi que les orientations d'aménagement et de programmation s'inscrivent dans cette démarche.

À l'échelle territoriale pour les premiers ou à celle d'un quartier pour les seconds, ils permettent de formaliser spatialement des problématiques variables correspondant aux intentions des collectivités. Adaptées à la mutation sociale imposée par le changement climatique, les nouvelles dispositions invitent à construire la ville sur la ville, à limiter les déplacements, et à préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers. Des questions centrales sont toutefois partagées, parmi lesquelles : comment tenir compte des spécificités géographiques et culturelles dans la volonté de concentration de l'urbanisation qui se dégage de la loi ? Comment inciter et gérer la densification de l'existant ? Comment concilier la rupture technologique dans la construction neuve et la rénovation accélérée du parc ancien ?

Les dernières avancées de la loi Grenelle 2 traitent de ces problématiques. Elles renforcent le code de l'urbanisme en tant qu'outil de développement et d'aménagement durable des territoires. Elles favorisent les réflexions intercommunales et déterminent les conditions permettant d'assurer l'équilibre entre la maîtrise du développement urbain, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la mise en valeur des entrées de ville et le développement rural. Elles confortent une approche durable dans laquelle la sectorisation de l'espace laisse place à une approche globale d'un territoire que l'on sait aujourd'hui précieux.



Photo : Mareau-aux-Prés, Chantal Bureau

Espaces agricoles et urbanisation, une question de territoire

Le monde agricole est à l'affiche. Profils Paysans, de Raymond Depardon, retrace une époque touchant à sa fin. Le Temps des Grâces de Dominique Marchais, ou le documentaire Portrait d'Ares, produit par la fédération nationale des CAUE, dressent les enjeux de demain. Du dernier quart du XX^e siècle, ces films retiennent le pittoresque de la modernisation, mais surtout la généralisation du schéma productiviste qui installa l'agriculture française dans le système de l'économie mondiale.

On connaît l'histoire : la course à la mécanisation et à la chimie, la transformation profonde des pratiques et la diminution constante du nombre d'agriculteurs qui s'ensuivit. Désormais, comme l'ont écrit les sociologues Hervieu et Viard, les paysans composent un archipel minoritaire. Autrefois gérants d'une France rurale, ils se retrouvent, maintenant, trop souvent absents des instances décisionnelles.

Parallèlement, la ville a avancé, conquérant les territoires, installant ses habitants dans les villages. Inexorablement la périurbanisation a fait son œuvre. Les lotissements se sont multipliés tandis que la desserte par les réseaux, l'électroménager, le téléphone, la télévision puis internet ont achevé d'installer la vie moderne au plus profond des campagnes.

Tandis que l'étalement urbain prenait le pas sur l'exode rural, l'avènement de la société de consommation s'est doublé d'une attention nouvelle à l'environnement. La question des terres agraires est devenu un centre d'intérêt pour l'ensemble de la population... Les rurbains installés dans les campagnes s'en préoccupent, tant pour préserver leur cadre de vie que pour exercer un contrôle sur les produits alimentaires. De leur côté, les agriculteurs s'inquiètent des concurrences foncières qui apparaissent à la périphérie des villes et des villages. 66 000 hectares sont artificialisés chaque année ! Plus que l'opposition entre la ville et la campagne qui dominait durant les années soixante, la complémentarité entre espaces bâtis et espaces non bâtis s'impose. Ces deux entités font d'ailleurs l'objet de documents de planification communs (cartes communales, PLU, SCOT, chartes paysagères...).

Le Loiret n'a pas échappé à cette histoire. Idéalement placé au sud du bassin parisien, quadrillé par ses autoroutes et ses voies à grandes circulations, dynamisé par ses agglomérations, le département présente désormais l'allure d'une campagne urbaine. Si les agriculteurs n'y représentent qu'environ 1 % de la population, ils n'en continuent pas moins à façonner ses paysages. Autrefois uniquement voués à la production, les espaces qu'ils exploitent recouvrent désormais des usages et des valeurs multiples (outils de travail, lieux de loisirs, zones de respiration entre les pôles urbanisés, espaces garants de la biodiversité...). Au-delà des difficultés qui peuvent apparaître, ce nouveau statut illustre les échanges à venir entre villes et campagnes et invite à s'interroger sur la place des uns dans le territoire des autres.

Autour de Rennes, la distinction ville-campagne est nette.



Agglomération de Rennes | Mordelles, jardins familiaux | Mordelles, visites dans le cadre de la formation « Extensions urbaines », organisée par le CAUE, 2007 et 2008

Le programme local de l'agriculture (PLA) de l'agglomération de Rennes, un espace d'observation et de concertation pour concilier urbanisme, foncier et agriculture

Les espaces de l'agriculture sont appelés à définir la limite urbaine des agglomérations. Le statut de « ceinture verte » qui est souvent appliqué n'a, cependant, pas toujours permis d'éviter la dilution de la ville dans un continuum bâti. En mettant l'accent sur la ville renouvelée et sur le nécessaire équilibre entre urbanisation et préservation des espaces agricoles ou naturels, la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU) de 2000 a réaffirmé l'intérêt de ce concept. L'évolution des marchés fonciers tout comme celle de l'économie agricole reste un élément difficile à prendre en compte. À l'image de la démarche engagée sur l'agglomération rennaise, des actions complémentaires s'avèrent nécessaires pour croiser concertation et études.

Dans le cadre du schéma de cohérence territoriale (SCOT), les élus du Pays de Rennes ont fait le choix de « la ville archipel » avec un développement multipolaire qui laisse une large part aux espaces agricoles et naturels entre les bourgs et les villes. Pour assurer l'interrelation entre les objectifs agricoles et ceux liés à l'urbanisme, un programme local de l'agriculture (PLA) a été mis en place. Depuis 2008, cet accord-cadre institué entre la chambre d'agriculture, la SAFER, Rennes Métropole et le Pays de Rennes vise à définir collectivement les politiques locales permettant de mieux lier économie agricole et planification urbaine dans un projet partagé. Un observatoire de l'agriculture est mis en place pour mesurer et communiquer l'évolution



des pratiques, tandis que des actions foncières devraient permettre de mener une politique d'anticipation, d'échange et de compensation pour les exploitants touchés par les enjeux urbains. Il s'agit également de renforcer les liens entre citadins et agriculteurs, de préserver le paysage en renforçant le bocage et de s'adapter au nouveau contexte énergétique et climatique. Un programme d'actions, actualisé chaque année, traite notamment du développement des activités agricoles tournées vers la ville, de l'amélioration des déplacements des engins d'exploitation et de la prise en compte de l'agriculture dans les PLU. Une manière de définir des politiques locales permettant de conforter les liens entre espaces agricoles et espaces urbains.

L'agriculture, une activité en constante évolution dans un espace rural en mutation

L'agriculture a fortement évolué ces dernières années. On constate une évolution des pratiques et une diversification des productions.

Qu'en est-il dans le Loiret ?

Ici, du temps de mon père, il y avait deux hommes pour soixante-dix hectares.

Aujourd'hui, j'exploite seul cent hectares.

Lorsque je me suis installé, il y a une vingtaine d'années, la tendance était déjà à une augmentation de la taille des exploitations.

Depuis, elle s'est poursuivie sous l'effet de la mécanisation et de la politique agricole commune.

Avec la politique agricole commune (PAC) de 1992, on a observé une spécialisation accrue dans les céréales tandis que la rentabilité de l'élevage s'est avérée ne pas être à la hauteur des contraintes.

Les éleveurs qui restent, notamment dans la production laitière, sont des gens passionnés par leur métier.

Depuis une dizaine d'années, de plus en plus de « hors cadre familiaux » s'installent. Non issus du monde agricole, ces nouveaux exploitants ont des parcours différents et apportent de nouveaux projets...

La situation est-elle homogène sur l'ensemble du département ?

Quelle place occupent l'agrotourisme, le bio et les circuits courts parmi les nouvelles activités ?

Aujourd'hui, l'optimum économique emmène vers l'agriculture raisonnée.

Même si la charte ne rassemble pas tout le monde, les normes environnementales imposent aux agriculteurs de s'inscrire dans des démarches proches.

Le bio représente 1 % de la production du Loiret. C'est une pratique qui demande une très forte technicité. La demande est forte, de la part des consommateurs, de la part de l'État et de la part de l'industrie agroalimentaire. Mais, la mutation ne pourra se faire en un jour. Toute une culture du développement est à construire autour du bio qui a toujours été écarté de nos organismes de développement traditionnel. Les circuits courts regroupent environ quatre-cent-cinquante producteurs répartis sur l'ensemble du Loiret. Pour certains, c'est une activité continue, pour d'autres, cela concerne une production ponctuelle, durant un ou deux mois. C'est un secteur qui se développe, tout comme celui du bio. Les gens se professionnalisent au travers de magasins de produits du terroir, font des marchés, entrent dans des réseaux de type « Bienvenue à la ferme ». C'est une activité qui permet de retrouver le lien entre l'agriculture et l'acte d'alimentation.



Val des Méandres, Anne Velche

Cependant, les contraintes sont fortes car il faut produire, transformer, commercialiser. C'est la raison pour laquelle, à la chambre d'agriculture, nous accompagnons les producteurs dans leur organisation et essayons de développer la vente via internet et dans des magasins collectifs.

La pression urbaine est de plus en plus importante aux abords des agglomérations. De quelle manière les agriculteurs prennent-ils en compte les attentes des urbains ? Il y a aujourd'hui un décalage entre les agriculteurs et les néo-ruraux qui habitent dans nos villages. Généralement, ces derniers n'ont pas connu l'évolution des techniques et ne comprennent pas la modernité de l'agriculture. Il convient de communiquer localement et sur tous les enjeux environnementaux. En ce qui concerne l'irrigation, par exemple, entrer dans des systèmes de gestion volumétrique de la ressource en eau permet de jouer la transparence et de partager l'eau entre tous les utilisateurs. Les opérations fermes ouvertes permettent d'exposer nos pratiques, de montrer différentes cultures : à quel moment on sème, les pratiques d'élevage... Ça parle aux gens et cela démystifie le métier.

Aujourd'hui les territoires agraires sont largement couverts par des documents de planification. Comment les exploitants agricoles s'impliquent-ils dans leur élaboration ?

La terre compte peu vis-à-vis de l'urbanisation ; quant à la plus-value du paysage agricole, elle n'est pas facile à mettre en avant. Pourtant, les exploitants connaissent parfaitement les territoires qu'ils pratiquent mais ils sont minoritaires, y compris dans les conseils municipaux. Il y a pourtant beaucoup de problématiques à aborder : la circulation des engins, la question de l'eau, l'agro-tourisme, la biodiversité...

Lorsque l'on travaille à proximité des bourgs, lorsque l'on s'investit dans les territoires que l'on exploite, on comprend les besoins des habitants. On devient favorable à la création de chemins de randonnée et d'aménagements qui permettent d'envisager d'autres pratiques de l'espace agricole. À l'inverse, il convient de sensibiliser les nouveaux arrivants au fait que le cadre paysager dont ils viennent profiter est un espace de production qui est généré par une activité qui peut aussi entraîner des contraintes. Voilà pourquoi je plaide pour qu'il y ait dans les communes des instances de concertation qui permettent des rencontres régulières entre les agriculteurs et les élus.

Un site de formation en ligne et
de sensibilisation sur la conception
architecturale des bâtiments agricoles

An educational website to encourage
sensitivity in the architectural conception
of agricultural buildings

architectures & agricultures

www.architecturesagricultures.fr



20



architecturesagricultures.fr a pour ambition
de sensibiliser, valoriser et promouvoir la qualité
architecturale dans le domaine des bâtiments
agricoles. Réalisé en partenariat avec les acteurs
de l'agriculture et de la construction, il est alimenté
par des enquêtes, une veille documentaire et des
recherches bibliographiques et techniques.

Les bâtiments d'exploitation marquent les territoires ruraux de leur présence. Instruments de travail des agriculteurs, ils font partie des rares constructions à pouvoir être édifiées hors des zones agglomérées. Si, par le passé, un rapport étroit existait entre les traditions constructives et les terroirs, aujourd'hui les modèles se sont standardisés. Ils se limitent à la forme banalisée du hangar.

Récemment, le Grenelle de l'Environnement a remis en question les pratiques de la construction. Dans le secteur agricole, des programmes de recherche sur les démarches environnementales ont été engagés. Parallèlement, la conception des bâtiments est de plus en plus régie par des contraintes réglementaires qui tendent à un renforcement de la normalisation constructive.

Alors que le développement durable devient une préoccupation centrale, la qualité architecturale et paysagère des bâtiments constitue un enjeu important pour l'image de marque et la qualité des espaces de travail des agriculteurs. Elle passe par la sensibilisation des maîtres d'ouvrage, associations et acteurs intervenant dans la construction agricole.

En ce sens, la démarche mise en place par le CAUE du Loiret est plurielle. Elle s'adresse à des publics diversifiés et combine des outils variés tels le conseil de terrain, le partage d'expérience et la formation. Depuis 2006, la réalisation d'un site internet traitant de la conception architecturale des bâtiments agricoles met en évidence l'architecture rurale contemporaine comme vecteur d'identité et de développement local.

Des ressources documentaires et techniques y sont présentées ainsi qu'un référentiel de projets remarquables. Animé en lien avec le réseau des CAUE, le ministère de la Culture et de la Communication, le ministère de l'Agriculture et de la Pêche et les acteurs de la profession agricole, www.architecture-agricultures.fr comptabilise près de cent dossiers consultables et téléchargeables. En complément, un référentiel de quatre-vingts bâtiments présente de nouvelles formes bâties relevant d'un autre regard sur l'architecture agricole.



L'exploitation Vetterhof, ou comment un agriculteur autrichien associe production, transformation, accueil et vente directe dans le souci d'une agriculture durable



Il y a une quinzaine d'années, la famille Vetter a construit son projet agricole sur un concept original. Répondant aux attentes des urbains en quête de campagne, elle s'est lancée dans une activité multiple combinant la production de viande, le maraîchage, la vente directe et l'hébergement. Une nouvelle ferme a été construite de toute pièce entre les villes de Dornbirn et Lustenau, à proximité d'une grande réserve naturelle. L'engagement en faveur d'une agriculture biologique a motivé le choix des maîtres d'ouvrage pour une construction écologique.

Le bâtiment est conçu sur un plan rectangulaire. Les différentes fonctions sont organisées autour d'une cour centrale. La vente au

détail et la transformation du lait et de la viande sont implantées en partie nord, à proximité du restaurant.

À l'ouest se situe la partie habitation. Vers le sud sont disposés les locaux techniques. Les chambres du gîte sont aménagées au premier étage. Côté est, les locaux de stockage et la chaufferie ferment la grande cour intérieure et définissent l'aire de stabulation libre.

Un peu plus loin, dans les champs, une ancienne grange a été transformée en salle de réunion. Ouvert sur la campagne par de vastes baies vitrées, cet espace est très prisé par les entreprises locales qui viennent y organiser des séminaires.

La structure du bâtiment d'exploitation est réalisée en

bois local. Les façades sont habillées d'une vêtue de planches de mélèze du Tyrol brutes de sciage. L'habitation, construite en briques, est isolée avec la ouate de cellulose. Dans les espaces d'accueil, les parquets en bois non traités répondent aux enduits de terre crue des parois intérieures.

L'emploi d'éco matériaux se combine à l'économie de ressources dans le fonctionnement. Trente mètres carrés de capteurs solaires thermiques participent à la production de l'eau chaude sanitaire, le chauffage des locaux est assuré par une chaudière bois. Les eaux pluviales sont collectées dans une citerne de cent mètres cubes tandis que les eaux grises rejoignent un plan d'eau pour le traitement par lagunage.



24 | Briare, logements, Bermond-Porchon, architectes | Ligny-le-Ribaut



Habiter en milieu rural

Ces trente dernières années, les constructeurs de maisons individuelles ont diffusé sans relâche cette publi-information : la maison individuelle serait le mode d'habitat préféré des Français. Tout en modérant cette affirmation, on peut avancer qu'un mode d'habitat individualisé serait préféré à un mode d'habitat collectif, en référence aux modèles des trente glorieuses.



Ce désir d'individualité et d'espace semble inconciliable avec des objectifs de développement durable. Pourtant, les départements ruraux gagnent de plus en plus d'habitants « néo ruraux » : actifs qui s'éloignent de leur lieu de travail vers des bourgs de campagne pour des raisons de coût du foncier ou de choix de vie, et quelques non actifs qui tentent un retour à la campagne.

Ce processus s'accélère dans un contexte de pénurie du foncier à la proximité des agglomérations, et reporte la pression sur les territoires ruraux où le marché de l'ancien en centre-bourg ne répond

pas aux attentes des habitants : les coûts de réhabilitation restent élevés et imprévisibles, pour un habitat ancien quelquefois peu adaptable aux personnes plus âgées et peu mobiles.

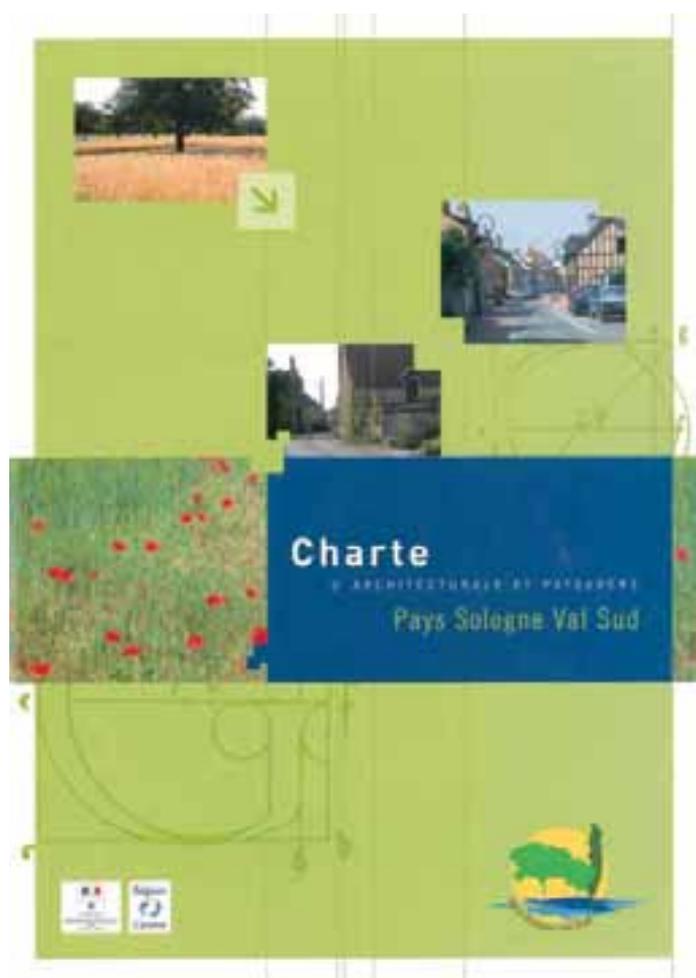
En périphérie des grandes agglomérations, les extensions urbaines sont souvent le résultat de procédures d'urbanisation. Cependant pour la plus grande partie des territoires ruraux, et malgré un cadre réglementaire devant favoriser le renouvellement urbain et la densification, la progression de la maison individuelle s'opère en diffus, ou en lotissements banalisés. Si les lotissements récents en périurbain ne sont pas

toujours le résultat d'une démarche de recherche de qualité, on constate en s'éloignant des centres urbains que les nouvelles constructions d'habitations diffuses, induisant consommation d'espace et d'énergie, produisent peu d'exemples de qualité dans un contexte de banalisation générale des paysages... Cette dilution de l'urbanisation ne favorise pas les liaisons entre centre-bourg, urbanisation récente, et réseaux de transport, quand ils existent. Une certaine densification ou tout au moins un regroupement des nouvelles habitations est plus propice à une meilleure offre en transports en commun en milieu rural.

Les chartes, le cadre réglementaire

De plus en plus, professionnels et élus locaux s'interrogent sur l'évolution de leur territoire : quelle image, quelle forme contemporaine donner à un habitat attrayant, confortable et économe, tout en valorisant leurs paysages et en affirmant leur identité ?

26 |



Plaquette « Charte Pays Sologne Val Sud », auteurs : Anne Velche, paysagiste et Isabelle Harmange, architecte, assistance CAUE, 2006

Les chartes architecturales et paysagères sont les nouveaux cadres de réflexion et de débat sur ces sujets, et permettent de sortir du cadre strictement réglementaire dans lequel sont souvent abordées les questions d'urbanisme. Cette phase de réflexion que constitue le moment de rédaction d'une charte est essentiel pour le projet de territoire, et l'élaboration des documents d'urbanisme qui devront en être une conséquence logique. Ce type de démarche doit aussi s'assurer de ne pas figer les paysages et préparer à accepter leurs évolutions. Ainsi, il est possible d'éviter la réglementation « carcan », constituée de stéréotypes, qui ne résulte d'aucune réflexion positive de projet, et est difficilement acceptable par le citoyen, car sans fondements justifiables.

Les réglementations des PLU sont quelquefois mal perçues par les habitants et les concepteurs qui y voient un cadre d'expression beaucoup plus limitatif pour les projets d'habitat que pour les bâtiments publics, en ce qui concerne la forme architecturale, notamment pour les implantations par rapport à l'espace public, les volumétries et les toitures, les couleurs et les matériaux...

Le lien avec le territoire s'exprime souvent dans les articles 11 par une contraction sommaire de caractères architecturaux d'origines et d'époques différentes, qui en se référant à un paysage ou un patrimoine en dehors du temps et de son contexte, brouille et anéantit la réelle diversité de l'espace rural.

En effet, le lien constant avec le territoire consiste en la prise en compte du site, de ses contraintes et de ses atouts. En prenant le temps d'assimiler une lecture attentive du paysage, du patrimoine existant, en optimisant « le génie des lieux », on entame déjà une démarche de développement durable.

Les cadres réglementaires contraignants expliquent peut-être partiellement l'absence d'innovation en matière de logements, réservée plutôt aux bâtiments publics. En effet, depuis les années quatre-vingts, le logement n'est plus un terrain d'expérimentation pour les architectes, et les propositions des constructeurs ou des promoteurs restent timides dans notre région. Pourtant, le contexte environnemental, les attentes sociétales évoluent rapidement et les maîtres d'ouvrage privés ou publics ne pourront perdurer dans leur position d'autocensure convenue en matière d'habitat, allant quelquefois bien au-delà des recommandations réglementaires... Des initiatives incitant à la production de nouvelles formes d'habitat rural doivent émerger dans les années

deux mille dix, afin d'accueillir des habitants dans un cadre de vie valorisant et durable.

Les innovations en matière de logements, en résidence principale ou en accueil temporaire (étudiants, jeunes travailleurs, tourisme et tourisme d'affaires...) concernent rarement le milieu rural.

Pourtant, certains pays d'Europe tels que l'Autriche, l'Allemagne ou les pays nordiques n'ont pas hésité à jouer la carte de l'innovation en milieu rural, et cela avec succès, en liaison avec le monde agricole, les habitants...

La demande existe dans le Loiret. En effet, les gîtes ou autres meublés de tourisme représentent souvent un palliatif à l'absence de logements locatifs en milieu rural pour les actifs, cette utilisation permettant d'ailleurs

d'assurer une meilleure rentabilité aux propriétaires avec une durée de location plus longue que la saison touristique.

Il serait donc souhaitable de mieux cerner les attentes et les usages diversifiés afin de proposer des réponses plus adaptées.

D'autre part, beaucoup de propriétaires de gîtes, agriculteurs, souhaitent mettre en valeur leurs produits en ouvrant leur exploitation vers l'extérieur, en montrant ce qu'ils font et comment, en accueillant des visiteurs pour des durées plus ou moins longues, en diffusant leurs produits localement par des réseaux en circuits courts.

Ce désir d'accueil et d'ouverture est une opportunité pour imaginer de nouvelles formes rurales.



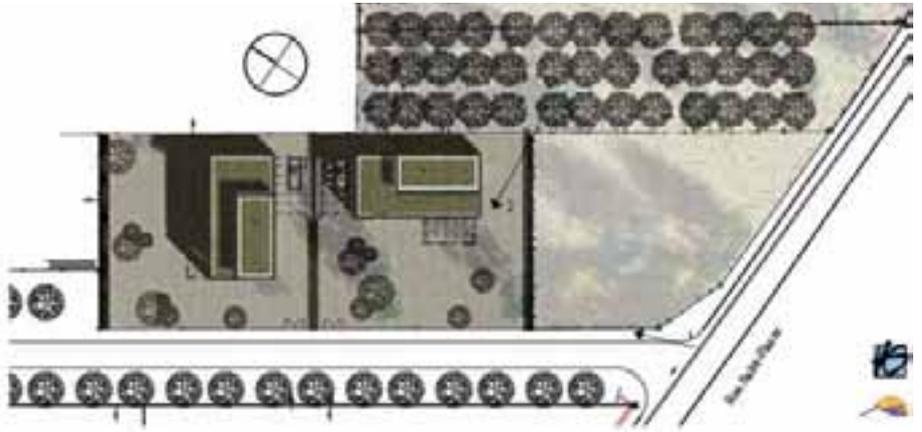
La maison avec son jardin d'hiver



La maison sans son jardin d'hiver

ici, le projet s'affranchit volontairement des contraintes du POS, en proposant une toiture ferrasse. Il campe la maison dans le paysage en s'inspirant des constructions basses des fonds de parcelles traditionnelles (ateliers, remises) souvent en bois, sobre et discrètes.

La hauteur du bâtiment est ainsi en correspondance avec le site, la taille des arbres des vergers. Les deux maisons s'appuient l'une contre l'autre, pour profiter du paysage, chacune à sa manière, sans vis-à-vis.



Présentation graphique

*Adaptation au site de Mareau-aux-Près
Implantation, organisation du terrain et des masses*



Depuis le rue Saint-Fiacre



Depuis le village

28 | Concours maison bois : projet lauréat, Vaconsin-Gailledrat, architectes, 2006 | Projet lauréat, AVW architectes, 2006



Plan RC 1/100ème

Plan R+1 1/100ème



CONCEPT DE CONCEPT Maison Bois pour un Mareau L'Environnement / octobre 2008



Inciter à l'innovation

Le concours maisons bois en région

Centre : une expérience à renouveler ?

L'idée d'un concours pour faire connaître de nouvelles formes d'habitat date du début des années deux mille. Les élus de nombreuses communes boisées du Loiret souhaitaient développer la filière bois, en favorisant la construction de maisons en bois sur leur territoire.

Ces objectifs étaient déjà inscrits dans les contrats des Pays Forêt d'Orléans Val de Loire et Sologne Val Sud, mais les seuls projets proposés par les candidats à la construction résidaient en des modèles importés de chalets pseudo tyrolien, maisons canadiennes, voire structures en kit d'Europe du Nord...

Ces préoccupations rencontraient alors celles du CAUE : amener de jeunes architectes à travailler sur l'habitat individuel. Les sessions de formation sur « l'architecte et la maison individuelle », les contacts avec les différents experts locaux et nationaux, démontraient que des équipes architectes constructeurs devaient se constituer afin de proposer une offre locale et contemporaine de maisons en bois, tant par leurs conceptions, leurs réalisations, l'origine

de leurs matériaux, que leurs programmes, leurs usages et leurs formes architecturales. Arbocentre, l'interprofession bois, grâce à un financement régional, s'est alors associée à cette idée pour lancer un concours d'idées avec l'union régionale des CAUE du Centre.

L'originalité de cette démarche était de demander aux équipes constituées de proposer un concept constructif utilisant des bois locaux et de prouver qu'il pouvait s'adapter sur différents sites pour différents programmes.

Onze communes de la région Centre, dont quatre dans le Loiret, ont proposé des terrains pour cet exercice afin qu'il ne soit pas déconnecté de sites et de contraintes réels. Un programme, intégrant des données sociétales et environnementales, a été mis au point par les CAUE. En

janvier 2006, un appel à candidatures à la constitution d'équipes a été lancé.

Deux cents équipes de plusieurs pays (Russie, Italie, Espagne, Allemagne...), dont certains grands noms, se sont portées candidates. Trente d'entre elles ont été invitées à concourir. En janvier 2007, le jury, présidé par Pierre Lajus, a distingué une quinzaine d'équipes...

Le concours a, semble-t-il, atteint ses deux objectifs : impulser une dynamique et amener les architectes à se rapprocher des entreprises. Les deux communes du Loiret, Mareau-aux-Prés et Fay-aux-Loges, souhaitent s'impliquer dans des projets contemporains en bois ; par ailleurs le dialogue s'est engagé entre architectes et constructeurs, et le débat sur de nouvelles formes d'habitat en milieu rural a été ainsi alimenté.

Un projet inspiré
du plan de la ville
ancienne et de
son mode de
construction,
des volumes,
des ambiances,
et de sa densité.



Des formes urbaines
et architecturales
contemporaines inspirées
de la ville ancienne sans
concession au pastiche.

Des orientations privilégiées
pour chaque habitant.
Une vue vers la rivière
pour chaque logement.



Une hiérarchie d'espaces
privés, semi privés et publics
Une mixité habitat travail
à domicile.
Des jardins privés,
des celliers, abris à vélo...
Des allées coupe feu
regroupant les garages.



S'inspirer des formes rurales traditionnelles pour construire de nouveaux quartiers contemporains



L'exemple de Porvoo, petite ville patrimoniale et touristique du sud de la Finlande.

À la fin des années quatre-vingt-dix, une étude universitaire a été conduite sur différents villages et petites villes de Finlande afin de déterminer quantitativement les critères qui concourraient à leur qualité : qualité des espaces publics, des transitions public privé... et plus généralement ce qui générerait caractère et bien-être. Ces critères identifiés ont ensuite été utilisés pour la création de hameaux ou de quartiers contemporains pour des usages modernes.

Les bases de ce projet sont inspirées du plan de la ville et de ses modes de construction. Ces habitations reprennent à la fois l'esprit des entrepôts en bord de rivière du vieux Porvoo et la structure urbaine orthogonale de la période de l'Empire. Ce nouveau quartier d'habitat individuel assez dense est, en quelque sorte, une interprétation moderne des petites villes anciennes construites en bois. De plus, sa situation exceptionnelle en fait une référence culturelle pour tous les Finlandais. Créer une hiérarchie d'espaces privés, semi privés et publics, en orientant les habitations de telle façon

qu'elles disposent toutes d'une vue sur la rivière, tout en se protégeant des vues directes ont été les objectifs de ce programme.

Les habitations sont entourées par une clôture en bois percée d'ouvertures et de portails. Les pièces de vie intérieures et extérieures : cuisine, séjour, terrasses sont toujours à l'étage.

Les maisons situées au bord de la rivière disposent d'une pièce indépendante au rez-de-chaussée. Les principes des anciennes maisons entourées d'arbres et d'arbustes fruitiers, d'un petit potager ont servi de modèles à la conception des espaces extérieurs.



Porvoo, la vieille ville : les hangars à sel sur la rivière / Porvoo, le nouveau quartier en miroir / Les allées coupe-feu et les abris pour les voitures / Visites dans le cadre de la formation « Développement durable des territoires et recherche d'identité : extensions urbaines, re densification des centres-bourgs en milieu rural. Comment accueillir de nouveaux habitants en milieu rural en associant modernité, identité locale, et objectifs de développement durable ? » organisée par le CAUE, 2006, 2007 et 2009



32 | *Maison des jeunes d'Amilly, F. Laisney, architecte | Gymnase en forêt, Montargis, Atelier KABA, architectes*



Des équipements adaptés aux attentes actuelles du monde rural

L'espace rural dans le Loiret est convoité par de nombreux usagers et consommateurs, permanents ou non. Tous s'accordent sur le désir d'y trouver des réponses à leurs attentes en termes d'équipements. La recherche de qualité des paysages urbains et naturels semble un élément fédérateur, à condition d'accepter ses évolutions.



Mairie de Chambon-la-Forêt, RMB Architectes

Les demandes du monde rural exprimées en besoins d'équipements, les inquiétudes liées au patrimoine communal, très coûteux à entretenir, sont à écouter et à prendre en compte pour une meilleure gestion de l'espace rural, qui ne doit plus être considéré comme un espace vide en attente d'urbanisation. Avec l'arrivée de nouveaux habitants et le désir justifié de répondre à leurs attentes, les collectivités s'orientent souvent vers des projets de construction d'équipements neufs.

Pourtant, un diagnostic du bâti vacant et disponible sur la commune, confronté à une programmation des équipements envisagés à moyen terme permet souvent la réutilisation du patrimoine des bourgs et leur animation.

Cette approche peut s'étendre à une réflexion sur l'ensemble des sites et patrimoines abandonnés : communaux, religieux, agricoles, industriels ou ferroviaires, certains bâtiments sont déjà ancrés dans l'histoire, l'organisation, et la vie du village.

Tout en préservant le bâti local, il est souvent nécessaire, d'intégrer des éléments contemporains afin de répondre aux attentes de tous les utilisateurs et d'inscrire les nouveaux équipements dans un ensemble vitalisant le centre-bourg.

Dans les années soixante-dix - quatre-vingts, les salles polyvalentes s'installent en périphérie des bourgs, selon différents « modèles » diffusés dans les campagnes. De nombreux équipements dévoreurs d'espace et répondant chacun à un usage spécifique les ont suivis en banalisant les abords des villages, générant voiries, stationnements...

Dans les années quatre-vingt-dix : la recherche de réutilisation du patrimoine a conduit à des réhabilitations lourdes et coûteuses, quelquefois pour des usages épisodiques et monofonctionnels. Ces transformations allant même, dans certains cas, à l'encontre des objectifs annoncés de conservation et de valorisation du patrimoine rural.

Équipements publics :

la programmation et la concertation,

deux gages de réussite d'une opération

« Comme tout serait simple si on pouvait construire la même salle polyvalente que celle qui existe sur le canton voisin ! Les activités que l'on souhaite abriter sont semblables ; la surface dont nous avons besoin est identique. Quelques ajustements suffiraient... ». Combien de collectivités ne se sont-elles pas fait cette réflexion ?

34 | Pourtant tout n'est pas si simple. Le programme de l'équipement public désiré est souvent un peu différent de celui du pays d'à côté, le site n'a pas grand-chose à voir et les modes de construction évoluent si vite que ceux employés il y a quelques années sont déjà obsolètes. D'autant plus que le Grenelle de l'Environnement introduit les questions environnementales (performance énergétique, récupération d'eau, éco-matériaux...). Il faudra donc s'employer à concevoir un édifice de toutes pièces, qui corresponde précisément aux besoins des habitants. Les novices trouveront la démarche longue et complexe. Les plus expérimentés auront compris qu'elle seule permet d'aboutir à un bâtiment qui corresponde véritablement aux attentes des habitants. Incontournable, elle est encadrée par les textes sur la maîtrise d'ouvrage publique

(MOP). Depuis longtemps, la mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP) et les CAUE insistent sur son déroulement, qui varie en fonction des types de travaux et de leurs montants.

Dans tous les cas on commencera par le choix du terrain. Quelle est sa situation, comment y accèdera-t-on, est-ce une bonne opportunité foncière, l'édifice déjà présent présente-t-il un intérêt patrimonial ? Toutes ces interrogations permettront de valider la place du futur équipement dans le bourg avec une question préalable : construire du neuf ou profiter d'un bâtiment existant, d'une friche délaissée ?

La programmation suivra immédiatement. Elle déterminera précisément les attendus du projet. D'un point de vue fonctionnel, en définissant les usages, les surfaces, les rela-

tions entre les espaces mais aussi en termes qualitatifs par la précision des systèmes techniques, des modes d'exploitation, de l'inscription dans le bourg, des relations aux espaces extérieurs...

En posant par écrit les objectifs du projet, le programme constituera la référence par rapport à laquelle on évaluera la conformité des études et de la réalisation. Cette étape devra être menée avec les futurs usagers, pour définir les objectifs du projet et les besoins auxquels il devra satisfaire. À travers des enquêtes, des réunions, des groupes de travail, des expositions, la concertation permettra de prendre en compte les besoins des utilisateurs, d'informer la population et de concevoir un bâtiment répondant aux attentes des habitants.

Généralement, dans le cas particulier de la réhabilitation, tout comme pour l'aménagement ou la créa-



Gymnase, Pannes, Architecture Dauphine

tion d'espaces publics, le programme à réaliser et les qualités architecturales et paysagères des bâtiments et des espaces existants sont intimement liés. L'association d'une équipe de concepteurs (architecte et paysagiste) dès la phase de programmation permet d'utiliser les potentialités de l'édifice et du site à réhabiliter, aménager ou agrandir, en les faisant évoluer. Dès lors, en suivant les recommandations de la MIQCP, il convient de confier à une équipe de concepteurs une mission de diagnostic tout en se laissant la possibilité de lui confier la suite de l'opération.

La consultation des maîtres d'œuvre constitue une étape importante. Les commanditaires ont le choix entre différents modes, parfaitement encadrés : un choix sur références, compétences et moyens, un concours sur

esquisse, une sélection sur intention architecturale... Ces démarches, variables selon le montant de l'opération et sa complexité, permettent de mesurer les qualités d'une équipe ou de juger sur pièces un futur projet. Dans tous les cas, il revient au maître d'ouvrage d'évaluer la globalité du coût de l'opération qui inclut les coûts préalables d'acquisition du foncier, de diagnostic, d'étude et de conception, les

coûts de construction et de réalisation des réseaux, et les coûts différés de gestion, d'entretien et d'exploitation calculés sur les premières années de l'ouvrage.

Tout au long des différentes phases et étapes, des prises de décision du maître d'ouvrage seront nécessaires. Elles seront primordiales lors du lancement de l'opération et de la définition des objectifs.

35



Salle polyvalente, Montbouvry, J.-M. Bette, architecte



Équiper le monde rural c'est
permettre de le contempler

Le belvédère des Caillettes

Nibelle, Loiret

Programme
Belvédère
d'observation de la
faune et de la flore

Maître d'œuvre
Jacques Coulon
paysagiste
Muriel Consigny
paysagiste
infographiste
Maître d'ouvrage
Communauté
de communes du
Beaunois
Date de réalisation
2002
Surface
50 m²

Le belvédère se dresse sur la colline des Caillettes. Posé telle une sentinelle au cœur de la forêt d'Orléans, il en reprend l'identité dans le choix des matériaux : chêne et pin, essences dominantes du lieu. Six volées d'escalier mènent le promeneur à une plate-forme de cinquante mètres carrés, à plus de vingt mètres au-dessus du sol.

De là, une lecture du paysage forestier s'offre à lui, permettant de mieux voir, de comprendre et de se repérer.

La plate-forme sommitale est entourée de larges garde-corps, servant de supports à une signalétique culturelle qui informe sur la géographie et l'histoire du site, la faune et la flore.

Rôle du CAUE

Conseil à la collectivité, participation au jury.







Équiper le monde rural c'est
réutiliser le patrimoine existant

La bibliothèque

Le Bardon, Loiret

Programme
Espace adultes,
espace jeunes, espace
multimédia, sanitaires,
locaux de rangement

Maître d'œuvre
Ursula Collet
architecte
Maître d'ouvrage
Ville de Le Bardon
Date de réalisation
2004
Surface
138,20 m²
(surface utile)

La commune de Le Bardon, propriétaire de deux bâtiments en centre-bourg s'interrogeait sur leur conservation et leur affectation. Dès le départ, les élus ont projeté de faire de l'un une bibliothèque municipale et de l'autre une salle de réunion communale.

Pour ce projet, il s'agissait de réunir deux bâtiments adossés, situés à proximité de la mairie, afin d'y installer la bibliothèque. En choisissant cette option, la commune de Le Bardon (875 habitants) se dote d'un équipement nécessaire à la vie locale et réhabilite un bâtiment ancien, caractéristique de l'architecture locale. Un parti pris qui contribue à l'organisation spatiale du quartier de l'église.





La salle communale

Le Bardon, Loiret

Programme
Salle polyvalente avec bar, entrée, vestiaire, office, sanitaires, rangements

Maître d'œuvre
Ursula Collet
architecte
Maître d'ouvrage
Ville de Le Bardon
Date de réalisation
2004
Surface
183,29 m²
(surface utile)

L'opération décidée par la commune poursuit un double objectif : réhabiliter une ancienne grange située en centre-bourg et sans usage depuis des années, transformer le bâtiment en salle communale et ajouter une extension contemporaine pour loger les annexes. La nouvelle salle s'intègre, de par sa situation, dans une opération de requalification des espaces publics (mail de l'église, rue principale, parking de desserte de la salle).

La salle communale se réapproprie tout le volume de l'ancienne grange. Cette réalisation souligne la volonté municipale de préserver le bâti local, d'intégrer des éléments contemporains et d'inscrire les nouveaux équipements dans un ensemble ambitieux qui marquera le centre-bourg.



39



Rôle du CAUE

Le conseil a porté, très en amont du projet, sur l'analyse du site. Une lecture sur place a permis aux élus de prendre conscience du contexte urbain et du potentiel des bâtiments, malgré leur état. Un accompagnement qui les a confortés dans leurs choix.





Le foyer rural

Germigny-des-Prés, Loiret

Programme
Restructuration de
l'ancien foyer rural
en salle polyvalente.
Cuisine,
local associatif

Maître d'œuvre
Jacques De Vannoise,
architecte
Maître d'ouvrage
Ville de
Germigny-des-Prés
Date de réalisation
2004
Surface
212 m²

Le foyer rural de Germigny-des-Prés (715 habitants) tient une place importante dans la vie du bourg et dans sa mémoire. Construit en 1949, il répondait à la politique publique de maintien des agriculteurs dans les campagnes. Son financement par les habitants, grâce à une souscription publique, rendait délicate sa destruction et son déplacement.

L'opération est peu perceptible de l'extérieur, le projet de rénovation ayant pris soin de conserver le volume et l'alignement du pignon est. Seuls, les éléments de bardage bois, modifient l'aspect du bâtiment. L'entrée du foyer rural se fait par un porche d'accès à une cour aménagée.

Rôle du CAUE

À l'origine, le site réunissait l'école, le foyer rural et la mairie, dans un ensemble devenu exigu. Le conseil a porté sur l'analyse et les enjeux du déplacement d'un de ces équipements. Pour évaluer le devenir de l'école et l'extension de l'urbanisation sur des terrains voisins, un audit d'aménagement a été lancé. Le CAUE a accompagné la collectivité tout au long de cette opération qui s'est conclue par la programmation et la réalisation d'une nouvelle école et la réhabilitation du bâtiment abritant le foyer rural.



Les objectifs de développement durable, de réduction des déplacements et de la consommation du foncier impliquent de réfléchir à une mutualisation des usages. Ces mutualisations peuvent se faire au niveau des regroupements de communes, ou en superposant usages et utilisations.



42 |

Le Caplan | La mairie, A. Le Scour, architecte



Réutilisation et mutualisation

Guimaëc est une commune littorale et rurale (920 habitants) du Finistère, près de Morlaix. Une démarche globale, qui serait aujourd'hui qualifiée « de développement durable » a permis à cette commune de conserver son caractère.

En refusant dans les années soixante-dix un projet de route touristique qui aurait généré urbanisation et colonisation du littoral, la commune a choisi de confier la gestion des paysages littoraux au Conservatoire du Littoral, et c'est dans ce cadre exceptionnel que le projet d'un café - librairie a émergé en 1993.

La valorisation et la vitalité du centre-bourg ont été également une préoccupation constante dans les projets de la commune.

Entretien Dominique Bourgès, première adjointe au développement durable, culture, patrimoine et tourisme

Le Caplan, une initiative privée pour un commerce multi fonctions

Ce café - librairie est un ancien café de joueurs de boules qui ne trouvait pas d'acquéreur au début des années quatre-vingt-dix à cause de son isolement. Cet isolement est devenu un atout pour cet établissement qui attire des clients bien au-delà des limites communales. Les horaires d'ouverture se sont adaptés à la clientèle : week-ends, vacances scolaires, ainsi que l'offre en plats diversifiés, brunchs...

L'initiative privée a été plutôt bien accueillie par les habitants de la commune et les joueurs de boule bretonne ont continué leurs parties, au contact d'une clientèle plus éclectique : touristes, « intellos », de tous âges et origines suivant les jours et les saisons...

La mairie, agence postale, salle de réunions pour associations et salle paroissiale

La commune a souhaité renforcer la centralité déjà inscrite dans la structure urbaine du bourg et réaffecter la plupart des bâtiments communaux pour des usages multiples. Ainsi l'ancienne mairie est devenue bibliothèque et garderie, l'ancien presbytère a été transformé en mairie et agence postale. L'ancien presbytère, construit au XVII^e siècle, et complété au XVIII^e, constitue un élément remarquable du patrimoine communal ; sa reconversion respectueuse, l'aménagement minimaliste des espaces publics attenants confèrent une qualité exceptionnelle au centre-bourg. Une supérette appartenant à la commune depuis les années quatre-vingt-dix complète l'offre de services.



Une salle d'exposition et de spectacle modulable dans l'église Saint-Germain

Sully-sur-Loire, Loiret

Programme
Réhabilitation de l'église désaffectée en salle de spectacle modulable, espace d'exposition, création d'un kiosque d'accueil billetterie, loges pour les artistes.
Aménagement des abords.

Maître d'œuvre
Bertrand Penneron, architecte
Claude Boudevin, paysagiste
Luc Perrier, scénographe
Maître d'ouvrage
Ville de Sully-sur-Loire
Date de réalisation
2006
Surface
église : 810 m² (SHON)
kiosque : 74 m² (SHON)

Il s'agit d'une église du XI^e siècle, bombardée pendant la seconde guerre mondiale et laissée à l'abandon jusqu'aux années quatre-vingts.

Fin 1997, la commune de Sully-sur-Loire (6 000 habitants) fait appel au CAUE pour une mission de conseil dans le cadre d'une réflexion sur la restructuration de l'église en équipement culturel et le réaménagement de la place. Sont envisagées également des actions d'accompagnement pour la rénovation du bâti environnant et la requalification du faubourg Saint-Germain, premier noyau bâti de la ville et site du port.

En 1999, un concours de maîtrise d'œuvre est organisé par la commune, afin de désigner une équipe de concepteurs en vue de la rénovation de l'église, de son aménagement en centre culturel et du traitement des espaces extérieurs.

Le projet privilégie l'entrée sur le côté afin de préserver l'accès historique principal et son parvis. Ce qui permet de ménager au spectateur, dès son entrée, une vue d'ensemble de la salle, dans les nombreuses configurations dont elle peut se doter. Les gradins et la scène sont facilement escamotables favorisant ainsi la modularité de l'espace. Le volume intérieur de l'église retrouve ainsi son état d'origine.

Une particularité : le kiosque extérieur, translucide, tel un nouveau signal sur la place.

L'église garde sa fonction première d'élément symbolique dans la trame de la ville ancienne. La place est aménagée avec une volonté de simplicité dans le choix des matériaux, de l'éclairage, du mobilier urbain.

Rôle du CAUE

Le CAUE a assisté la commune très en amont du projet, depuis sa définition, sa programmation, jusqu'au jury de concours.





Équiper le monde rural c'est
créer des bâtiments multi-usages



Programme

Requalification de locaux existants, construction d'un nouveau bâtiment. Bar, salle de musique, bibliothèque, salle polyvalente modulable (sports et spectacles)

Maître d'œuvre

Matthias Hein

Maître d'ouvrage

Ville d'Ubersaxen,
Autriche

Date de réalisation

2003 - 2004



Polyvalence et usages associés

À l'origine, un équipement datant des années soixante, qui ne répond plus aux exigences culturelles, sportives et d'animation du centre-bourg.

La commune décide d'acquérir un terrain qui jouxte le bâtiment et d'y implanter l'extension de l'équipement.

Le projet prête une attention particulière au contexte urbain et aux exigences environnementales (gestion des apports solaires, VMC double flux à récupération d'énergie, biomasse, isolation).

L'ensemble a été conçu pour une réelle polyvalence d'usages.

En salle de sport, l'espace bénéficie d'un plancher bois ; pour les spectacles, le mur du fond, équipé d'un système de poulies, s'abaisse complètement pour la profondeur de scène.

Les transformations de la salle sont facilitées par l'automatisation des dispositifs (éclairage, scène, occultation).





48 | Charsonville / Ménéstreau-en-Villette



Espaces publics de village

Comment conserver et valoriser leur caractère rural, satisfaire habitants et visiteurs dans une logique de développement rural ?

Le devenir des espaces publics est une question récurrente abordée dans les missions de conseil du CAUE : espaces centraux, entrées de bourg, abords de bâtiments publics, ainsi que friches et délaissés...

L'espace public central est celui qui retient toute l'attention, surtout s'il remplit encore une fonction de lieu de rencontre et de convivialité : marchés, cérémonies, fêtes... Si celui-ci a perdu au fil du temps une partie de ses usages, il reste toujours un espace de respiration dans le cadre bâti et un lieu identitaire pour le village, représentatif de son histoire.

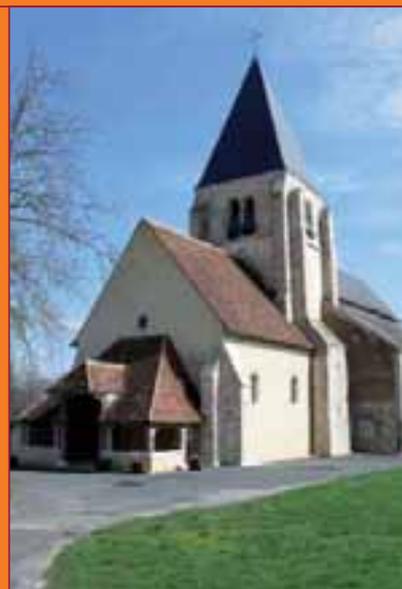
La réflexion sur l'espace central doit s'inscrire dans une

approche globale de projet urbain, avec pour objectifs la connaissance, le respect et la mise en valeur de l'existant. Tous les utilisateurs doivent être pris en compte, les matériaux et l'éclairage doivent être adaptés aux usages.

Le lien avec le territoire peut se faire avec des ouvertures sur le paysage, des repères avec des parcelles cultivées proches.

Enfin, l'entretien doit être adapté aux moyens techniques, financiers et humains de la commune.

Une démarche de développement durable implique de prendre en compte le climat (vents froids ou humides), et de prévoir de l'ombrage et de la fraîcheur en été...



Saint-Loup-des-Vignes

Le Bardon



Amilly





Revitalisation du centre-bourg

Chécy, Loiret

Programme
Aménagement
d'espaces publics
mixtes (piétons,
cyclistes, voitures),
création de places,
requalification du
centre-bourg

Maître d'œuvre
Brigitte Barbier,
paysagiste
Paul Brun,
architecte - urbaniste
Maître d'ouvrage
Ville de Chécy
Date de réalisation
2000

Engagé au milieu des années quatre-vingt-dix, l'aménagement du centre de Chécy (7 870 habitants) est le fruit d'une volonté communale exprimée depuis de nombreuses années à travers diverses études d'aménagement.

Le projet touche plusieurs espaces majeurs du centre-bourg. Mis au point en concertation avec les habitants, il est lié à une réflexion sur le plan de circulation et les points de stationnement dans le périmètre de l'opération.

L'espace au sol devient un espace partagé pouvant recevoir toutes les fonctions (automobiles, piétons, cycles...).

Le piéton n'est pas cantonné aux trottoirs, qui sont souvent dans le même plan que la chaussée, ou s'en démarquent peu. En revanche, des bornes ainsi que le revêtement en pavés de type espace piétonnier, invitent les automobilistes à modérer leur vitesse. Les aménagements s'appuient sur les espaces publics existants mais aussi sur la création de petites places structurant le centre-bourg.

La valorisation des espaces publics participe de la revitalisation de l'ensemble qui inclut de nombreux projets immobiliers, restauration de l'église, réaménagement et valorisation de la mairie, aménagement de logements sociaux, d'un gîte rural.





Valorisation des abords de l'église et du canal

Montbouy, Loiret

Des cheminements piétons ont été aménagés à Montbouy (710 habitants) tandis que les murs de pierre de l'ancienne écluse aujourd'hui remblayée ont été mis en valeur. Cet espace qui borde le parcours du nouveau tracé du canal est traité sobrement et permet d'accueillir le stationnement des usagers de la salle polyvalente à la place de l'ancien port.

Rôle du CAUE

Le CAUE a accompagné la commune dans sa réflexion sur ses espaces publics et la reconstruction de sa salle polyvalente. Il a été choisi de mener sur les espaces publics une simple démarche de valorisation douce de l'existant.

| 51





Des jardins familiaux comme espaces publics paysagers

Traînou, Loiret

Programme
Aménagement
d'une parcelle
communale en jardins
familiaux, aux usages
multiples

Maître d'œuvre
Christophe Père et
Guillaume Kemper,
paysagistes
Maître d'ouvrage
Ville de Traînou
Surface
12 400 m²

De plus en plus d'habitants veulent produire et consommer leurs propres fruits et légumes, apprendre et montrer aux autres ; ils recherchent aussi des lieux de détente, de rencontre, d'apprentissage, d'activités collectives...

Les projets de jardins familiaux ou de jardins partagés apportent du lien entre les habitants, ils participent à la construction du paysage communal. Ils doivent être abordés selon une logique d'espaces publics paysagers, en multipliant les usages, après avoir procédé à une concertation en amont entre habitants et futurs jardiniers.

La commune de Traînou (2 850 habitants) souhaitait que son projet de jardins familiaux soit également un espace de convivialité et de promenade. Le lieu a été conçu de façon à insérer les parcelles de production suivant la topographie du terrain, et également à accueillir marcheurs et cyclistes. Le projet prévoit la collecte des eaux pluviales : récupérateur d'eau, noues permettant l'écoulement des eaux vers la mare, ainsi que la réappropriation du puit existant sur le terrain.



Rôle du CAUE

Le CAUE a accompagné la commune dans son projet, en montant une visite de jardins familiaux et en l'assistant pour la concertation des usagers, la définition du programme et le choix des concepteurs.

Illustrations :
Christophe Père et
Guillaume Kemper,
paysagistes.
Projet en cours



Un bassin paysager comme parc pour le bourg

Chaingy, Loiret

Le bassin paysager de Chaingy (2 950 habitants) est un véritable parc pour le bourg, végétalisé, où les circulations douces sont bien définies. Une partie du parc est immergé en période de pluies fréquentes.

De nombreux bassins d'orage sont des bassins secs. Relégués en périphérie de village, clos et peu attrayants, l'entretien en est parfois difficile. Si leur conception intègre implantation judicieuse et gestion de la montée des eaux en cas d'orage, ces bassins peuvent avoir une toute autre vocation.

Dans le cas d'un bassin sec où l'eau s'évacue par infiltration au réseau, le fond peut être végétalisé ; les espèces plantées seront alors choisies pour leur capacité à supporter l'inondation. D'autres solutions peuvent être envisagées : bassin ensemencé, bassin paysager, bassin phytoremédiation* ...

Le bassin paysager cumule plusieurs usages : agrément visuel, espace ludique, régulation hydraulique et biodiversité.

53



** Phytoremédiation :
technique de dépollution
des sols et d'épuration des
eaux par les végétaux.*



54 | *Combleux / Jouy-le-Potier / Marcilly-en-Villette*



Une gestion des espaces publics adaptée aux communes rurales

Le fleurissement dans les communes rurales ne peut s'inspirer de celui des grandes villes. Il doit accompagner la structure urbaine, en différenciant le centre-bourg des quartiers d'habitation et des entrées du village.

Le fleurissement accompagne les saisons : en campagne, les prairies naturelles assurent la continuité avec le paysage, et soulignent l'appartenance au milieu rural.

La pratique du fauchage tardif évite des tontes à outrance et favorise le développement de la biodiversité.

Les initiatives de fleurissement des façades par des

plantes grimpantes, des rosiers notamment, sont nombreuses dans le Loiret et apportent beaucoup de charme aux centres-bourgs. De nombreuses plates-bandes de vivaces et d'annuelles en pieds de façades sont présentes dans les villages de Sologne et les communes du Val de Loire. Ce type de fleurissement est parfaitement adapté aux communes rurales et il est intéressant d'encourager les initiatives des habitants. Des dispositions en pied de façades peuvent être prévues sur l'espace public, en se réservant la possibilité d'intervenir si nécessaire.

Parfois, il suffit de laisser s'exprimer la végétation spontanée. Une concertation avec les habitants est à développer pour une cohérence du fleurissement sur l'ensemble d'une commune. Le cadre des chartes paysagères et environnementales permet aux communes de s'engager sur des objectifs de réduction de consommation en eau et en pesticides. Les coûts de gestion du fleurissement sont ainsi mieux maîtrisés. Les communes rurales en optant pour ce mode de gestion valorisent leur cadre de vie, et évitent un fleurissement surabondant et banalisant.

« Objectif zéro pesticide » en milieu rural ou périurbain dans le Loiret Florence Allie-Albenge, services techniques, commune de Mardié

« Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages » est un programme d'accompagnement des communes qui ne veulent plus, à terme, utiliser de pesticide pour l'entretien de la voirie et des espaces publics.

Quel est l'intérêt de s'engager dans une telle démarche pour une commune rurale ?

C'est une prise de conscience des élus des questions environnementales qui les a motivés pour prouver par l'exemple que la réduction, puis l'élimination totale de l'utilisation des pesticides dans les espaces publics est réalisable.

Cette charte implique une remise en question des pratiques horticoles. Tous les espaces publics de la commune sont-ils concernés, quelle est l'implication des employés municipaux ? Progressivement, tous les espaces publics sont concernés, y compris le cimetière. En ce qui concerne le stade, toutefois, un traitement spécifique nous permet de diminuer les dosages de la matière nocive. Malgré leur scepticisme durant la phase de préparation au programme zéro pesticide, les employés ont adhéré lors de la mise en place, avec une motivation de plus en plus forte, et ont de leur propre initiative étendu chaque année la zone test. Nous avons maintenant entamé la phase de sensibilisation des habitants.

Cet ouvrage a été écrit par l'équipe du CAUE du Loiret à l'occasion de ses trente ans. Il croise quelques témoignages et expériences dans le département, en France et en Europe, sans aucune ambition à être exhaustif.

Les exemples présentés témoignent tous d'une conviction partagée et œuvrent dans le même sens : celui de vivre mieux et ensemble, dans un cadre de vie agréable et durablement transmissible aux générations futures.

Ce sont les objectifs annoncés du développement durable, dont la première composante est l'optimisation de ce qui existe. Il faut donc prendre le temps de regarder et d'apprécier ce que l'on a devant les yeux au quotidien...

Et c'est certainement à cet instant, tout en amont de la réflexion spatiale et du projet, que le rôle du CAUE auprès des collectivités et des particuliers est le plus pertinent. En apportant son regard extérieur et professionnel, sa connaissance du territoire, il contribue à la valorisation de l'existant, induisant ainsi préservation et économie.

Formuler les enjeux et envisager différentes approches, encourager à innover constituent les étapes ultérieures de la démarche d'accompagnement du CAUE.

De nombreux exemples dans le Loiret sont remarquables, tant par la qualité de leur démarche que celle de leur réalisation.

Les expériences en cours autour de l'autoroute A. 19 sont notamment porteuses d'espoir de réussite. En effet, le financement « 1 % paysage et développement » a permis le regroupement de collectivités sur des objectifs communs et d'apporter de la cohérence à leurs projets, dans le temps

et l'espace. La démarche des agriculteurs joignant leurs réflexions sur l'évolution et l'amélioration de leur exploitation dans une commande groupée auprès de professionnels de qualité -architectes et paysagistes- est prometteuse de résultats à la hauteur de leurs ambitions. Le caractère exceptionnel de ces réalisations conduira le CAUE à organiser visites et médiatisation, notamment pendant la semaine nationale « Agricultures et Paysages », organisée avec la fédération nationale des CAUE, en mai 2011. Ces événements se poursuivront par une session de formation destinée aux maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre sur le thème de l'éco-construction des bâtiments agricoles, de l'innovation et de la diversification, afin de confronter à nouveau nos expériences avec celles de nos voisins européens.

L'espace rural est effectivement une chance pour l'innovation, les atouts d'un cadre de vie de qualité y sont déjà présents.

Une approche systémique des phénomènes d'étalement urbain intégrant les évolutions sociétales (éclatements familiaux, travail à distance, double résidence...) montre bien la nécessaire complémentarité urbain-rural. La nouvelle composante est la mobilité, l'habitant n'est plus statique, et dans un espace rural mieux défini, notamment dans ses limites et ses vocations, il faudra inventer de nouveaux modes d'habiter et penser autrement l'accès aux services et aux loisirs.

Présente depuis trente ans auprès des collectivités et des habitants du Loiret pour les aider dans leurs projets, l'équipe du CAUE met à leur service ses compétences, sa motivation et son inventivité, optimisant ainsi les ressources du département. En poursuivant cette aventure collective et enrichissante, le CAUE remercie tous ceux qui l'ont rendue possible.

Isabelle Thauvel, directrice du CAUE

Sommaire

Page 1 - Préface de Marc Andrieu, président du CAUE
Page 2 à 5 - Le conseil CAUE et le monde rural, par Isabelle Thauvel
Page 7 - Entretien avec Philippe Vacher
Page 8 - Entretien avec Bertrand Hauchecorne
Page 9 - Entretien avec Patrice Debaque
Page 10 - Urbanisme durable et projets d'aménagement,
par Hervé Cividino
Page 12 à 15 - Espaces agricoles et urbanisation, par Hervé Cividino
Page 16 - Entretien avec Luc Thomas
Page 18 à 21 - Architectures et agricultures | Exemple en Autriche,
par Hervé Cividino
Page 22 à 29 - Habiter en milieu rural | Les chartes et le cadre
réglementaire | Inciter à l'innovation, le concours maisons bois |
Exemple en Finlande, par Isabelle Thauvel
Page 30 - Des équipements adaptés aux attentes actuelles du milieu
rural, par Véronique Guisseau
Page 32 - Équipements publics, programmation et concertation,
par Hervé Cividino et Véronique Guisseau
Pages 34 à 45 - Exemples dans le Loiret | Exemple en Bretagne,
entretien avec Dominique Bourgès | Exemple en Autriche
par Véronique Guisseau, Chantal Rebout, Isabelle Thauvel
Pages 46 - Espaces publics de village,
par Laure Fauconnier, Isabelle Thauvel
Pages 48 à 51 - Exemples dans le Loiret,
par Laure Fauconnier, Chantal Rebout
Page 52 - Une gestion des espaces publics adaptée aux communes
rurales, entretien avec Florence Allie-Albenge,
par Laure Fauconnier, Isabelle Thauvel
Page 54 Conclusion, par Isabelle Thauvel

Pages 34 à 39 et 42 - 43, 48, 49 extraits des fiches de l'observatoire
de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage.
www.caue45.fr/rubrique/observatoire

Directeur de la publication : Isabelle Thauvel
Coordination rédactionnelle : Chantal Rebout
Conception graphique : Patricia Hernandez
Photos CAUE du Loiret, sauf mention particulière
Rédacteurs : Hervé Cividino, Laure Fauconnier, Véronique Guisseau,
Isabelle Thauvel

Remerciements à Florence Allie-Albenge, Dominique Bourgès,
Patrice Debaque, Bertrand Hauchecorne, Philippe Vacher, Luc Thomas
Date : Novembre 2010
Dépôt légal : en cours
Impressions : 1000 exemplaires,
Imprimerie Nouvelle, Saint-Jean-de-Braye



Monsieur Marc Andrieu, président du CAUE du Loiret, vice-président du conseil général du Loiret | Hervé Cividino, directeur adjoint, architecte-urbaniste | Marie Daudin, responsable administrative | Sandra Dumas, secrétaire | Laure Fauconnier, paysagiste-conseiller | David Gobaut, paysagiste-conseiller | Véronique Guisseau, architecte-conseiller | Ludovic Hennequin, technicien site internet | Patricia Hernandez, graphiste | Chantal Rebout, documentaliste, chargée de communication | Isabelle Thauvel, directrice, architecte |
En couverture : Le belvédère des Caillettes, un observatoire en forêt d'Orléans.

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Loiret

36 quai du Châtelet 45000 Orléans - Tél : 02 38 54 13 98
Fax : 02 38 54 14 15 - Courriel : contact@caue45.fr

www.caue45.fr